

Transport superposé

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Déplacement d'un véhicule de transport contenant des marchandises, par mer, voie navigable intérieure ou air sur une partie du parcours, sans rupture de charge. Ici, le véhicule routier est indissociable du conditionnement au point où la manutention n'est pas celle de la marchandise mais celle dudit véhicule.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**